



Vogelschutz. *Protection des oiseaux.*



Protection et élevage. A ce sujet l'éminent professeur au Museum national à Paris, M. E. Trouessart publie dans la *Nature* du 18 janvier un article intéressant dont nous extrayons ce qui suit : „On sait la consommation énorme de plumes que fait la mode actuelle pour l'ornement des chapeaux de dames, et des ligues se sont formées, notamment en Angleterre et aux États-Unis, pour défendre les oiseaux contre la destruction qui en est faite afin de leur enlever cette parure. Les dames qui font partie de ces ligues s'engagent à ne plus porter de plumes sur leur tête.

A l'exemple des pays anglo-saxons, il s'est créé chez nous, tout récemment, une *Ligue française pour la protection des Oiseaux*, fondée sous les auspices de la Société nationale d'Acclimatation de France. Cette ligue publie un Bulletin mensuel où elle cherche à vulgariser dans le public, particulièrement près des femmes et des enfants, les notions et les moyens pratiques qu'embrasse le vaste programme qu'elle s'est tracée. Le Ministère de l'Agriculture a demandé à la commission qu'il a instituée de dresser à nouveau, pour la France, la liste des oiseaux utiles et nuisibles, question des plus délicates, car il est tel oiseau, notre moineau par exemple, que l'on peut considérer comme utile au printemps, époque où il nourrit ses petits d'insectes, et qui devient nuisible à l'automne quand il ne se nourrit plus que de graines de toutes sortes.

Le principal oiseau domestiqué dans les temps modernes est l'Autruche, si recherchée à cause de ses plumes magnifiques, et qui a déjà disparu du nord de l'Afrique où elle existait autrefois. Elle vit encore dans l'Afrique australe. Les premiers essais pour la domestiquer dans la Colonie du Cap remontent à cinquante ans. En 1865, les fermes à Autruches de ce pays en possédaient quatre-vingts; aujourd'hui on en compte plus d'un million nées en domesticité et les plumes de ces oiseaux domestiques sont plus belles et se payent plus cher que celles

des austruches sauvages. Des essais qui semblent devoir être couronnés de succès ont été faits pour fonder des fermes semblables dans les colonies françaises, notamment à Madagascar, près de Tulléar, et en Tunisie, à Kebili.

On cherche aussi à domestiquer les deux espèces d'Aigrettes. Le syndicat des marchands de plumes de Paris a fondé un prix destiné à récompenser l'éleveur qui le premier aura réussi à fonder une ferme à Aigrettes donnant des profits certains. En attendant, le ministère des colonies prend des mesures pour protéger les deux espèces africaines.

Les héronnières, où ces oiseaux se réunissent pour nicher le long des rivières, seront divisées en quatre sections: la première constituera une réserve permanente où il sera défendu absolument de chasser; les trois autres seront alternativement affermées pour un an et la chasse au fusil y sera seule autorisée.

Les oiseaux de Paradis, que l'on ne trouve qu'à la Nouvelle-Guinée, et qui fournissent ces légers panaches si admirés sur la coiffure de nos dames, ont été traqués sans merci par les indigènes et les chasseurs européens et sont devenus rares dans leur pays d'origine. Un riche anglais, Sir William Ingram a entrepris de leur donner un asile inviolable dans la petite île de Tabago, une des Antilles. Quarante-sept paradisiers, de l'espèce *Paradisia apoda*, ont été transportés et lâchés dans cette île en septembre 1909. Ces oiseaux étaient jeunes et, aux dernières nouvelles, n'avaient pas encore pris les belles plumes qui caractérisent le mâle adulte. Il y a cependant lieu d'augurer que cet essai d'acclimatation d'un hémisphère dans l'autre réussira avec le temps.

Pour donner satisfaction à la fois à la mode et à la Ligue pour la protection des oiseaux, les plumassiers se sont évertués à imiter les plumes d'aigrettes et de paradisiers avec des plumes d'oiseaux domestiques et principalement de coqs et de poules. Ils y sont presque parvenus, mais ces imitations ne peuvent tromper les connaisseurs.

Wie der Storch an Zahl abnehmen muss! Ein Freund stellt mir die No. 12 vom 22. März 1913 der „Schweiz. Tier-Börse“ zu. Dort ist folgendes zu lesen: